



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 18 FEVRIER 2021

Affichage et convocation : 11.02.2021

Réuni sous la présidence de Monsieur Bruno DEDION, Maire.

Présents : M Bruno DEDION, Eric DE CARLI, Marie-Paule CARRE-VERITA, Alain BEAUFEY, Noëlle COHIDON, Alain SOHIER, Béatrice AUTIER, Fabrice BARBAISE, Patrick LEON, Thierry LEVERT, Patrick SERGEANT, Aline THIOLIERE

Absents excusés : Mme Alice NOWAK, M Nicolas JACQUEMAIN

Absente non excusée : Mme Gwenaëlle GAREL.

Pouvoir : de Mme Alice NOWAK à M Bruno DEDION.

Secrétaire de séance : M Eric DE CARLI.

Compte-tenu du déroulement de cette séance en visioconférence et de l'impossibilité d'une retransmission, M le Maire propose que cette séance se tienne sans public en huit-clos. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte.

### APPROBATION DU COMPTE RENDU EN DATE DU 17/12/2020 :

M LEON demande les rectifications suivantes : \* *Paragraphe « subventions »* : Ajouter : « M LEON rappelle que les commissions ne prennent pas de décisions, mais émettent des avis ».

\* *paragraphe « Travaux – suppression sens interdit »* : M LEON demande de rajouter à son vote : « et que cette suppression sera dangereuse pour les cyclistes et les piétons .»

\* *paragraphe « Voie Verte »* : M LEON demande le rajout de l'explication de son vote contre : « demandant que l'aménagement de la rue de Mézières soit prioritaire à la voie verte, car les subventions seront de plus en plus difficiles à obtenir. »

\* *paragraphe « Communications de M le Maire- amendes de police »* : M LEON demande le rajout suivant : « M LEON rappelle que le produit des amendes de police a été réclamé par la précédente municipalité. »

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le compte-rendu ainsi modifié.

IIINFORMATION DES DELEGATIONS AU MAIRE : Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des délégations utilisées sur les points 4°, 8°, 26° et 27° des délibérations des 04/07/2020, 21/09/2020 et 02/11/2020.

DEMANDES DE SUBVENTIONS : Compte-tenu du point suivant, les demandes de subventions seront étudiées lors d'une prochaine séance et en même temps que le Budget Primitif 2021.

ANNULATION DELIBERATION N° 78/2020 TAXE CREMATION INHUMATION : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi de Finances 2021 a supprimé les taxes funéraires au motif qu'il s'agit de taxes à faible rendement. N'ayant pas eu information de cette suppression avant la séance du 17 décembre 2020, le Conseil Municipal fixe le montant de cette taxe de 58 € à 59 € à compter du 01.01.2021, d'où la demande de Monsieur le Préfet de retirer cet acte.

M LEON revient sur le point précédent reporté et déclare ne pas voir le lien entre la suppression de cette taxe et le report de vote des subventions. Ce produit supprimé va-t-il engendrer une diminution des subventions ? Ce report risque de pénaliser l'ASPrix.

M BEAUFEY lui répond que s'il avait étudié le dossier, ce report de quelques semaines n'a aucune incidence sur l'avenir de l'AS Prix puisque les comptes présentent un excédent de 70 000 € et le budget de 30 000€.

M le Maire indique qu'aucune compensation des taxes funéraires n'est prévue pour les communes concernées et que nous allons subir une importante perte financière qui risque de mettre à mal nos capacités financières et par voie de conséquences, nos projets d'investissement.

En 2020, le rendement de cette taxe était de 64 091 €. Il précise que des interventions ont été faites auprès des Députés, du Ministre de l'Economie, du Ministre du Budget et des contacts sont en cours avec OGF.

Par 2 voix contre (M SERGEANT et M LEVERT par opposition à cette décision) et 11 voix pour, le Conseil Municipal retire sa délibération n° 78 du 17 décembre 2020. M LEON ne prend pas part au vote, considérant que cette suppression s'impose à nous.

**CONTRAT D'ACQUISITION DE LOGICIELS ET DE PRESTATIONS DE SERVICES : (renouvellement contrat de mars 2021 à mars 2024)** : A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le renouvellement du contrat avec SEGILOG d'une durée de 3 ans pour un montant annuel de 3 740 H.T . Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat.

M SERGEANT trouve cette prestation onéreuse et estime que ce contrat devrait être négocié.

**ADHESION « VILLES ET VILLAGES FLEURIS »** : A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable au renouvellement de l'adhésion pour 2021 au travers d'une cotisation de 175 €. M LEON indique que cette adhésion permet de concourir et non de payer le label. M SOHIER s'étonne du montant de 175€ pour obtenir le label, précisant que dans d'autres domaines notamment le football, une demande de labellisation n'engendre aucun coût. Néanmoins, il ne s'oppose pas à cette adhésion pour obtenir le label.

**EMPLOI AIDE (renouvellement)** : A l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle pour un an le Contrat Unique d'Insertion au sein du service technique.

M LEON souhaite que l'on réfléchisse à la pérennisation du contrat.

M le Maire précise que ce contrat est pris en charge à 45 % par l'Etat sur 21 h.

**POLICE PLURICOMMUNALE** : Après avoir entendu M DE CARLI, adjoint à la sécurité, expliquant les différentes possibilités et coûts d'une police pluricommunale avec CHARLEVILLE-MEZIERES ou WARCQ/LA FRANCHEVILLE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en accepte le principe de création. Les conditions d'intervention seront précisées au travers d'une convention.

M LEON demande qu'une réflexion en interne définisse les lieux d'action du radar et souhaite l'envoi des relevés des radars pédagogiques aux élus. Il se dit réjoui de voir ce dossier se réaliser, car initié par la précédente municipalité. Il s'étonne que Villers-Semeuse n'ait pas été contacté sur ce sujet.

M DE CARLI lui répond qu'il a rencontré personnellement le Maire de Villers-Semeuse et qu'à son avis, il n'était plus intéressé de rejoindre Charleville, n'ayant plus qu'un policier suite à un départ en retraite. Le gain financier, en cas de rapprochement avec Charleville serait pour sa commune

relativement important (moins de frais de fonctionnement), ce qui n'est pas le cas pour Prix, Warcq et La Francheville.

**CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES DU RESEAU ROUTIER NATIONAL**

: A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet d'arrêté de M le Préfet portant classement sonore des voies. Selon les 5 catégories de classement, les constructeurs sont tenus de prendre en compte, pour la construction ou la rénovation de bâtiments inclus dans les secteurs affectés par le bruit, un isolement acoustique déterminé.

**DENOMINATION D'UNE RUE** : A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue le nom « rue des Harquettes » à la voie desservant le lotissement du même nom, débouchant sur la rue du Stade. L'avis d'Espace Habitat, propriétaire des lieux sera demandé.

**TARIF EMPLACEMENT D'ACTIVITE COMMERCIALE** : Après explications par M le Maire et débat, par 11 voix pour et 1 voix contre (M LEON pour cause de nuisances pour les riverains et de problèmes de stationnement), le Conseil Municipal accepte la mise en place d'un distributeur automatique de pizzas sur le domaine communal par la SARL « FDC LA DOLCE VITRA » de Charleville-Mézières.

M DE CARLI Eric n'a pas participé au débat et au vote.

M LEON : - ne se souvient pas avoir entendu qu'en commission des Finances, le nom du gérant, M DE CARLI, ait été prononcé, - que ce point de l'ordre du jour soit incomplet (absence du mot pizzeria), - et qu'il a voté contre en commission des Finances et qu'il serait peut-être souhaitable que les séances soient enregistrées. M le Maire lui répond que le nom a été précisé par M SERGEANT et M BEAUFÉY et que M DE CARLI Eric, père de M DE CARLI Flavien, n'a pas participé au débat et au vote. Mme AUTIER déclare s'être abstenue en commission, mais que réflexion faite elle est désormais pour.

M BEAUFÉY regrette que les mêmes arguments de M LEON soient repris trois fois (commission Aménagement/Travaux, commission des Finances et Conseil Municipal), lassant les conseillers. Il conviendrait d'y réfléchir pour des conditions de travail et de débat plus sereines. Il répond à M LEON que cette implantation correspond à une attente nouvelle et n'est pas en contradiction avec la volonté de la majorité municipale de soutenir le commerce local.

M LEON déclare qu'il reprecise les raisons de son vote contre et qu'il est normal, pour chacun des élus, d'en donner les arguments et les raisons.

M BEAUFÉY ne conteste pas cela, mais conteste le fait qu'il s'exprime 3 fois sur le même sujet.

**COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE** : \*restauration scolaire : Afin de répondre aux règles sanitaires, désormais 2 lieux de repas (salle de restauration pour les maternelles et salle polyvalente pour les primaires). M le Maire communique les nouvelles conditions de service et informe les élus du comportement inacceptables de certains enfants (les parents seront convoqués dès problèmes constatés) et ne peut tolérer les critiques sur le personnel.

\* Castors : Réception de l'arrêté préfectoral portant dérogation à l'interdiction de destruction, d'altération ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repas d'espèces animales protégées sur notre commune reçu.

\* panneau lumineux : posé ce jour et testé demain.

\* Elections cantonales et régionales : prévues les 13 et 20 juin 2021 sauf conditions sanitaires contraires en avril.

\* Visite de M le Secrétaire Général de la Préfecture : les divers équipements communaux lui ont été présentés.

\* Visite de M le Directeur Départemental de la Sécurité Publique.

\* Règlement intérieur : Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de compléter le délai à l'article 6 : chaque membre du Conseil Municipal peut adresser au Maire des questions écrites dans un délai de 3 jours au moins avant la réunion du Conseil (comme à l'article 5).

M LEON souhaite une anticipation de réflexion sur les sujets.

Séance levée à 19 H50